



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive Pv du 11 juillet 2018 réunion par échange de messagerie

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Laurent Abgrall, Guillaume Dem, Marc Gilles, Claude Gonnin, René Inizan, Séverine Le Roux-Cras, Michel Madec, Jean Yves Le Droff, Jean Pierre Séné.

Engagements championnat :

Courriel de l'Es Guissény du 25 juin 2018 :

La commission prend connaissance du courriel de l'Es Guissény demandant à être rétrogradé en D3 du fait d'un départ massif de joueurs.

La commission accepte cette demande.

La D2 étant devenue déficitaire la commission procède à une accession en remplacement de l'Es Guissény ; puisque tous les seconds de D3 n'ont pas accédés (application du règlement des championnats seniors), l'équipe de Plouguin Gstmajan bénéficie de l'accession en D2, et remplace l'équipe de Guissény dans le groupe B de D2.

Dans le respect de l'équité des compétitions, la commission dit que le club de l'Es Guissény ayant demandé à être rétrogradé en D3, dit que celui-ci ne pourra accéder en D2 à l'issue de la saison 2018/2019 s'il terminait en position d'accéder.

Courriel de l'As Baye du 06 juillet 2018 :

La commission prend acte de la décision de l'As Baye de ne pas repartir en championnat seniors pour la saison 2018/2019.

La D2 étant devenu déficitaire la commission procède à une accession en remplacement de l'As Baye ; puisque tous les seconds de D3 n'ont pas accédés (application du règlement des championnats seniors), l'équipe de M Elliant 2 bénéficie de l'accession en D2.

Courriel de l'As St Yvi du 05 juillet 2018 :

La commission prend connaissance du souhait de l'As St Yvi de prendre place dans le groupe F de D2 en cas de désistement d'une équipe.

Le groupe F étant devenu déficitaire suite à la demande de l'As Baye de ne pas participer au championnat de D2, la commission, dans le souci d'une meilleure répartition des équipes A, décide d'inclure l'équipe de l'As St Yvi 1 dans le groupe F et place l'équipe de M Elliant 2 dans le groupe G.

Courriel de l'Us St Roch Plourin du 04 juillet 2018 :

La commission prend acte de la décision du club de l'Us St Roch Plourin de ne pas repartir en championnat de D3.

Courriel de l'Us St Hernin du 04 juillet 2018 :

La commission prend connaissance du courriel de l'Us St Hernin demandant à être rétrogradé en D4.

La commission accepte cette demande.

Dans le respect de l'équité des compétitions, la commission dit que le club de l'Us St Hernin ayant demandé à être rétrogradé en D4, dit que celui-ci ne pourra accéder en D3 à l'issue de la saison 2018/2019 s'il terminait en position d'accéder.

D3 déficitaire :

La D3 étant devenue déficitaire, la commission procède à 3 accessions ; puisque tous les seconds de D4 n'ont pas accédés (application du règlement des championnats seniors), les équipes de l'As Santec 3, Gdr Guipavas 4 et Landerneau Fc 4 bénéficient de l'accession en D3.

Groupes D1 et D2 :

Courriel du club de Plounéour Ménez FC Gars du Roch du 26 juin 2018

La commission prend connaissance du courriel du club de Plounéour Ménez, regrette de ne pouvoir donner une suite favorable au changement de groupe, le club n'ayant pas trouvé de club pour permutation de groupe (tel que mentionné sur le site du district).

Suite à la modification intervenue plus haut, la commission valide les groupes de D1 et de D2.

Le Président de la Commission

Yves SIZUN